

Distribution:

- Toutes les entreprises gazières
- Assurances bâtiments
- Comité

Zurich, août 2013 / Br

## Raccords démontables sur des conduites apparentes de gaz naturel

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques temps et en collaboration avec la Suva, l'ITIGS de la SSIGE étudie l'étanchéité des brides et d'autres composants de tuyauterie démontables dans les installations de gaz ainsi que l'éventuelle nécessité de déterminer une Zone EX autour de tels composants.

Un groupe de travail de ces deux institutions a établi, dans une fiche thématique « Raccords démontables sur des conduites apparentes de gaz naturel jusqu'à 5 bars » (disponible sous [www.suva.ch/waswo](http://www.suva.ch/waswo) numéro de commande 33069), à quelles conditions les raccords dans les installations de gaz peuvent être classés comme techniquement et durablement étanches (par analogie à la norme SN EN 1127-1).


En résumé: Les brides et autres raccords démontables soumis à une pression de service jusqu'à 5 bars sont considérés comme techniquement étanches pour autant qu'ils aient été fabriqués et montés dans le respect des normes et directives applicables, p. ex. raccords certifiés SSIGE. Il est de ce fait possible de renoncer à une zone EX autour de ces éléments. Le local abritant ces raccords doit présenter un taux de renouvellement de l'air de 0,2 par heure (ce taux est généralement supérieur dans les pièces habitées). Si ces conditions ne sont pas garanties (p. ex. petits locaux confinés), il y a lieu de prévoir des ouvertures à l'air libre ou une aération artificielle afin d'atteindre le renouvellement d'air requis. Le ventilateur correspondant ne doit pas forcément satisfaire aux conditions EX.

Il va évidemment de soi que l'installation de gaz doit être soumise à un essai d'étanchéité conformément aux directives SSIGE avant la mise en service, et que l'étanchéité doit être contrôlée régulièrement (SSIGE G1, chapitre 15). En outre, les entreprises industrielles doivent disposer d'un concept de maintenance documenté pour leurs installations de gaz.

Avec nos cordiales salutations.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

  
Gian von Planta  
Chef Section Gaz

  
Rudolf Bräuer  
Responsable ITIGS

Société Suisse de  
l'Industrie du Gaz  
et des Eaux  
SSIGE

Grütlistrasse 44  
Case postale 2110  
CH-8027 Zurich  
Tél. 044 288 33 33  
Fax 044 202 16 33  
info@ssige.ch  
www.ssige.ch